

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article289>



Réunion sur les coupures d'électricité de délestage à la DSDEN le 15 décembre

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : mercredi 28 décembre 2022

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

La DSDEN avait invité les organisations syndicales à une réunion d'information en visio jeudi 15 décembre à 17h30.

Seuls la FSU et le SNALC ont répondu présents.

La FSU était représentée par Ingrid Lopez (SNUipp-FSU) et Patrick Borde (SNES-FSU).

Deux autres réunions ont été organisées, pour les IEN et les chefs d'établissements d'une part, et pour les parents d'élèves d'autre part.

M. Poirier, secrétaire Général de la DSDEN, a d'abord présenté le contexte national dans lequel s'inscrit ce plan de « délestage ».

=> une conjoncture internationale défavorable (crise ukrainienne)

=> des centrales nucléaires en France arrêtées pour entretien et ne fonctionnant donc pas dans leur totalité

La demande risque d'être supérieure à la production et pour éviter que le système s'effondre, il faudra mettre en place un système de coupure d'électricité localisée et temporaire.

Ces coupures, de deux heures maximum, auront lieu potentiellement sur tout le territoire soit de 8h à 13h soit de 18h à 20h.

Les écoles et les établissements ne seraient concernés que dans le cas d'une coupure le matin, qui aurait normalement lieu de 8h à 10h. Seuls les établissements avec internat subiraient les conséquences d'une coupure de 18h à 20h.

Le service **Ecowatt** sera l'application de référence pour connaître en temps réel le niveau de consommation d'électricité de la population.

Si cette consommation passe en zone orange : le système électrique est tendu.

J – 3 : Le préfet active la cellule de crise, avant les éventuelles coupures.

À ce moment là, il faut essayer de renforcer les mesures de réduction énergétique afin de repasser en zone verte.

Dans le cas contraire, la procédure de délestage se met en place selon une cartographie spécifique.

J – 1 : Les directeurs/directrices / chef-fe-s d'établissements informent les parents de la suspension de l'accueil des élèves le lendemain matin.

Dans les collèges et les lycées, les agents seront présents dès 7h du matin pour éteindre tous les appareils électriques et informatiques proprement avant la coupure de 8h à 10h et tout rallumer proprement ensuite.

Tous les établissements doivent vérifier que leur centrale sécurité incendie a bien une autonomie supérieure à 2 heures sur batterie.

L'accueil des enfants des personnels dits prioritaires (soignants, hôpitaux ou sécurité, casernes) se fera dans les écoles restées ouvertes sur une zone non touchée par les coupures d'électricité.

Une demande a été faite auprès des IEN pour faire remonter les écoles susceptibles de pouvoir accueillir un nombre d'élèves supplémentaires.

Les conditions concrètes de cet accueil sont floues, on compte sur le fait qu'il y en ait très très peu, semble-t-il.

Monsieur le Directeur Académique rappelle cependant que les écoles et établissements ne seront pas fermés.

L'accueil sera suspendu mais les structures laissées ouvertes, ne serait-ce que pour éventuellement récupérer des élèves déposés ou arrivant devant le portail de l'école. Il faut donc prévoir au niveau des personnels, l'éventualité d'être présent-e-s selon les possibilités de chacun-e, mais il est précisé qu'il faut éviter de se déplacer inutilement.

Les modalités de justificatifs de garde d'enfants auprès des employeurs pour les parents non prioritaires dont les enfants ne pourraient être accueillis dans leur école restent floues ou en attente de décision au niveau ministériel. De même que la position administrative des collègues amenés à garder leur enfant qui devrait être fixée par la DGAFP. (probablement sous forme d'Autorisation Spéciale d'Absence)

Pour les établissements avec **internat**, il s'agira pendant 2 heures de regrouper les internes dans un lieu et de les garder avec le personnel nécessaire.

Cantine / repas : il sera possible de servir des repas froids à la cantine dans les collèges et les lycées (et donc d'accueillir des élèves dès midi).

Pour les écoles, à chaque commune d'organiser la faisabilité ou non de prendre son repas sur l'école. Le DASEN insiste sur le besoin de simplifier les démarches au vu de la rareté de cette situation. Si le repas n'est pas possible sur place ou trop complexe à organiser, l'accueil des élèves reprendra aux horaires de l'après-midi.

Transports : Les régies de transport (Région, Carcassonne aggro et Grand Narbonne) ont demandé à être informées au niveau de la cellule de crise de la préfecture afin d'essayer de répondre au mieux aux contraintes liées à ces délestages.

La FSU s'inquiète fortement par rapport à la surcharge de travail et de responsabilité qui va, une fois encore, incomber aux directeurs et directrices d'école comme aux équipes de direction des établissements. De nombreuses questions restent en suspens. Des situations particulières locales risquent d'engendrer des problèmes non encore identifiés.

La FSU demande, pour le bien des élèves, des familles, et de tous les personnels que les écoles et les établissements soient considérés comme des lieux prioritaires au même titre que les hôpitaux ou les casernes. Cela éviterait beaucoup de stress et de surcharge de travail pour anticiper une situation sans être certains d'y parvenir vraiment.